Contributors

Hôpital Saint-Eloi de Montpellier.

Publication/Creation

Montpellier : J.F. Picot, 1781.

Persistent URL

https://wellcomecollection.org/works/j4fpvu63

License and attribution

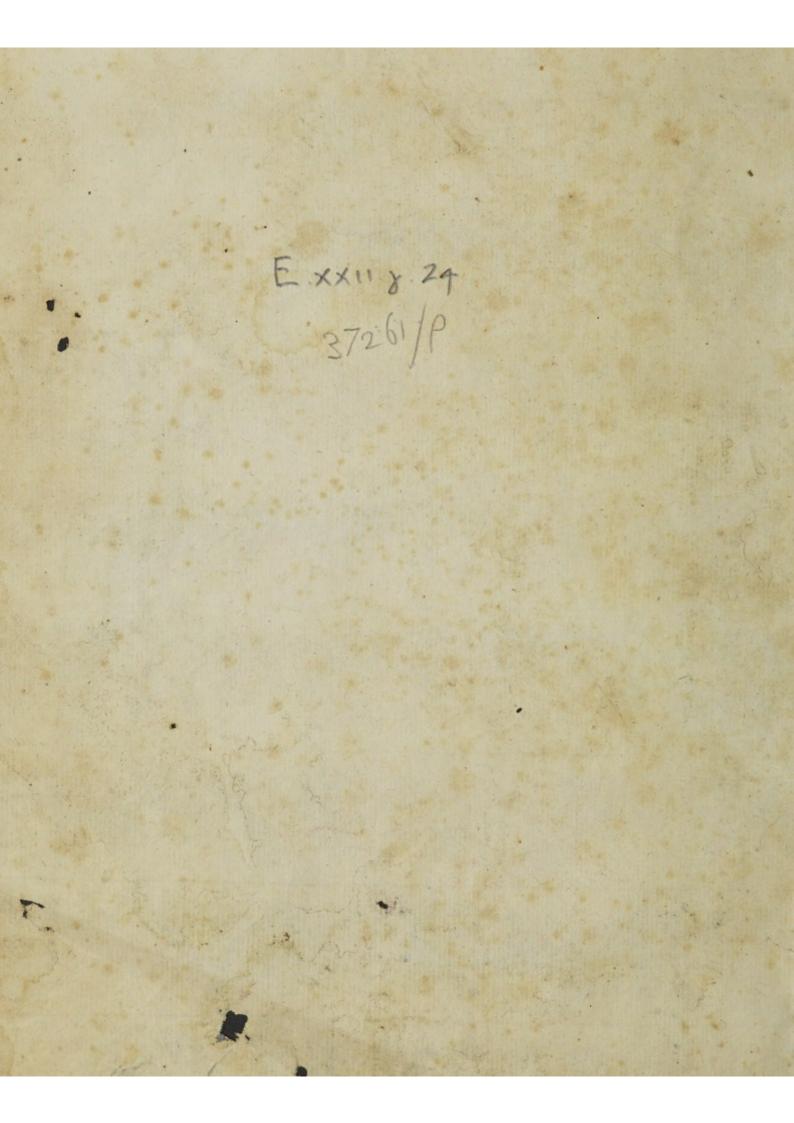
This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection 183 Euston Road London NW1 2BE UK T +44 (0)20 7611 8722 E library@wellcomecollection.org https://wellcomecollection.org





MÉMOIRE

SUR L'ADMINISTRATION

DE

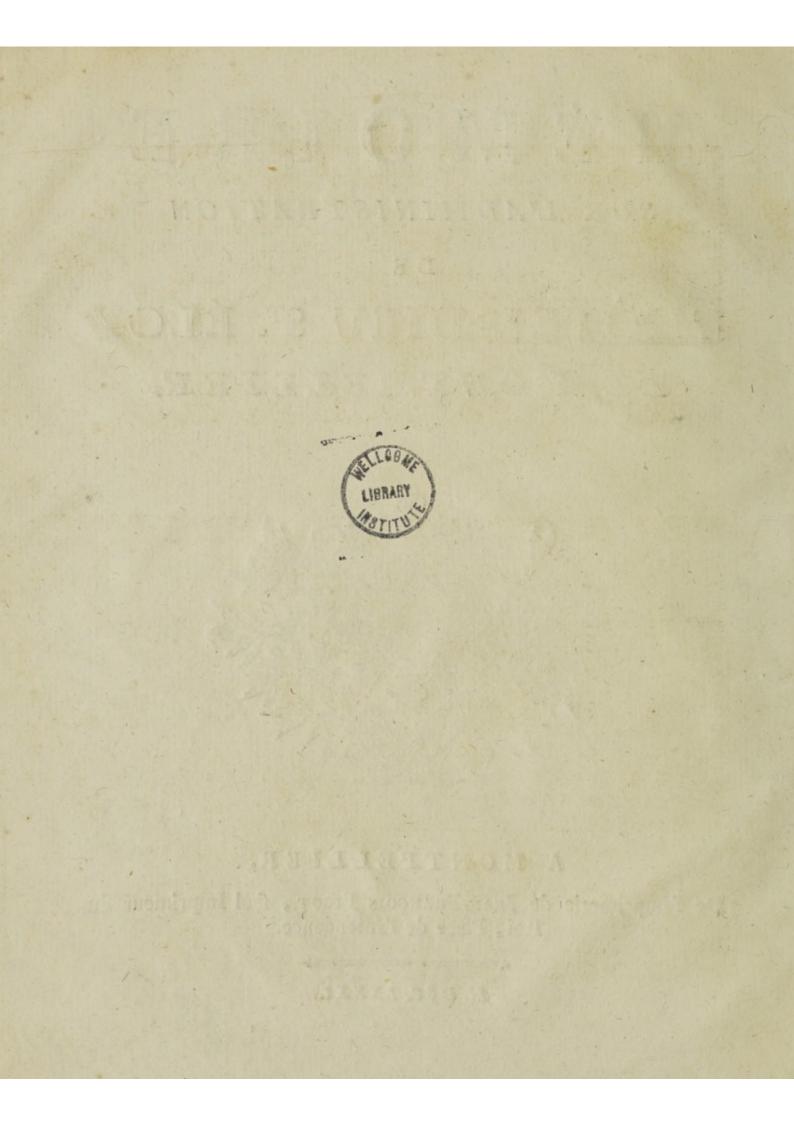
L'HÔTEL-DIEU ST. ÉLOY DE MONTPELIER.



A MONTPELLIER;

De l'Imprimerie de JEAN-FRANÇOIS PICOT, seul Imprimeur du Roi, Place de l'Intendance.

M. DCC. LXXXI.





MÉMOIRE

SUR L'ADMINISTRATION

DE L'HÔTEL-DIEU ST. ÉLOY

DE MONTPELLIER.

ES Administrateurs de l'Hôtel-Dieu Saint-Eloy, ou Hôpital des Malades de Montpellier, persuadés que l'œuvre confiée à leurs soins ne fauroit être trop connue, se sont empresses, toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, de manifester les principes, les règles & tous les différens détails de leur Administration. Ils obéirent avec joie en 1775 à l'ordre qu'ils reçurent du Ministre de lui faire connoître l'état de cette Maison. Un ordre pareil leur ayant été adresse de la part de M. le Directeur général des Finances, ils s'y sont conformés avec le même empressent & la même exactitude.

Mais ce n'est point assez, pour des Administrateurs d'une Maison de Charité, d'en avoir mis la véritable situation sous les yeux du Ministere. Il est également de leur devoir d'inftruire le Public à cet égard. S'ils ont le bonheur de voir ce

Aij

Public avantageusement prévenu en faveur de leur Adminiftration, avec quelle ardeur ne doivent-ils point faisir tout ce qui peut augmenter cette confiance, & groffir le tribut volontaire des Aumônes, sans lesquelles l'Hôtel-Dieu ne sauroit subfister.

Des confidérations fi puissantes ont engagé naturellement à mettre au jour tout ce qui peut faire connoître l'état de cette maison. C'est l'objet de ce Mémoire, à la suite duquel on trouyera un Tableau, qui en est le fondement.

Avant que de s'expliquer en détail fur les différens objets particuliers que l'on s'est proposé de dévélopper, il convient de donner quelques notions préliminaires sur l'établissement de l'Hôtel-Dieu, & sur la forme actuelle du Bureau d'Administration.

L'Hôtel-Dieu de Montpellier fut établi en 1183 dans le Fauxbourg de Lattes; le Roi Charles VII lui donna des Lettres Patentes en 1444.

Les guerres de Religion obligèrent à le transférer dans la Ville au lieu où il fubfifte encore aujourd'hui : il y fut d'abord refferré dans une médiocre enceinte; mais il s'eft agrandi dans la fuite, la plus grande affluence des Malades ayant rendu néceffaire un local plus étendu. L'Administration, par les dons de différens particuliers, s'eft vue en état d'acquérir plufieurs maifons voifines, dont la plupart ont été fucceffivement incorporées au bâtiment de l'Hôpital conftruit aujourd'hui en très-grande partie, & qu'on achevera quelque jour, fi des perfonnes charitables veulent appliquer leurs aumônes à cet objet intéreffant.

L'Administration de l'Hôtel-Dieu fut d'abord confiée au Corps Municipal de cette Ville, & le quatrième Conful en fut spécialement chargé jusqu'en 1694, qu'un Arrêt du Confeil du 14 Octobre changea la forme de l'Administration, & établit le Bureau tel qu'il existe aujourd'hui, à la réferve de quatre Administrateurs de plus, établis par un autre Arrêt du Confeil du 24 Décembre 1746. M. L'Evêque de Montpellier est à la tête du Bureau d'Administration, composé de fix Intendans, de MM. les Maire & Confuls, Syndics perpétuels, n'ayant tous ensemble qu'une seule voix, de fix autres Syndics perpétuels & d'un Tréforier.

Ces Intendans & Syndics font pris indifféremment des Corps des Compagnies, ou parmi les Notables, les Négocians ou Bourgeois de la Ville.

Les Intendans fervent deux ans: on en nomme chaque année trois par élection; les Syndics font élus, à mefure qu'il y a une place vacante.

Les Intendans & Syndics font chargés tour à tour chacun pendant une femaine de l'Administration & Régie intérieure de l'Hôtel-Dieu. Le Tréforier perçoit tous les revenus, & ne fait aucun payement que fur Mandemens fignés par le Bureau. Il rend chaque année fon compte dans un Eureau extraordinaire, auquel préfide M. l'Evêque de Montpellier. Ce compte est arrêté en double original, dont l'un pour le Comptable, l'autre pour l'Hôtel-Dieu. Une copie collationnée & les pieces justificatives font remises aux Archives de l'Hôtel de Ville.

C'eft d'après les comptes de dix années, depuis 1770 jusqu'en 1779, & d'après les Registres de la Maison, qu'on a formé le Tableau ci-annexé, qui offre dans un grand détail les renseignemens nécessaires.

Ce Tableau est divisé en trois parties : la première contient la Recette : la seconde la Dépense : la troisième, avec les réfultats de quelques observations particulières sur la Recette & la Dépense, présente le double état des personnes faines & malades, nourries & entretenues dans la maison. Les remarques suivantes donneront tous les autres éclaircissemens qui peuvent servir à faire connoître la confistance de l'Hôtel-Dieu & son Administration.

La première partie du Tableau comprend la Recette; PREMIERE PARTIE

c'est une première Table divisée en huit colonnes, dont chacune est relative à une nature particulière de revenus de la Maison.

Première colonne. La première colonne préfente ce que la Ville impose annuellement en faveur de l'Hôtel-Dieu. Cette imposition ne varie point. La somme imposée est constamment de 6200 liv., dont 4500 livres pour la nourriture & entretien des Pauvres malades, 500 pour les Appointemens des Médecins & Chirurgiens de l'Hôtel-Dieu, & 1200 pour drogues & médicamens.

Seconde colonne.

On voit dans la feconde colonne le produit d'un droit qu'a l'Hôtel-Dieu d'un demi-denier par livre de viande débitée dans la Ville & Confulat de Montpellier, & d'un autre droit de deux deniers du pied fourché par livre de viande de boucherie, confommée dans l'Hôpital. Le produit de ces deux droits, dépendant de la confommation, eft variable comme elle.

Troisième colonne.

La troifième colonne contient les rentes des capitaux dus à l'Hôtel-Dieu, les penfions qu'on lui fait, les loyers des maisons (1), & autres revenus de cette espèce. Ce qui fait la principale partie & le fort de cet article, ce sont des

(1) L'Hôtel-Dieu, empressé de se rendre à l'invitation de l'Edit du mois de Janvier 1780, auroit, fans balancer, mis en vente les maisons dont il est propriétaire; mais toutes ces maisons sont nécessaires à l'agrandissement de l'Hôpital auquel elles sont attenantes, à l'exception d'une seule qui lui étoit étrangère, & que l'Administration a vendue le 16 Septembre dernier. L'Hôtel-Dieu a eu la fatisfaction de tirer 15600 livres d'une maison déjà très-vieille, & qui ne lui rapportoit que 430 livres par an. Il a été délibéré que lors des payemens de cette somme qui feront fait par l'Acquéreur, elle ser employée au remboursement des capitaux des rentes constituées dues par l'Hôpital. rentes conftituées sur la Province de Languedoc, sur différens Diocèses, sur le Clergé de France, sur la Cour des Aides de Montpellier, & sur d'autres Corps & Communautés.

Les legs & aumônes qui ont fourni la quatrième colonne, Quatrième colonne. dépendent visiblement de la charité plus ou moins abondante, & plus ou moins empressée à venir au fecours de la Maison. On doit diftinguer ici l'année 1778, dans laquelle cet article se porte à 24125 livres 9 sous 6 deniers, ce qui vient de la fuccession de la Dame Nauton, partagée entre l'Hôtel-Dieu & l'œuvre de la Miféricorde, & qui, confistant principalement en maisons qu'on s'est empressé d'aliéner, a valu à chaque Œuvre environ 20000 livres (2). Il est très-rare qu'on ait à recueillir de pareilles fucceffions. Celle de M. Haguenot, Confeiller à la Cour des Aides, Professeur en Médecine, & Syndic de l'Hôtel-Dieu, décédé en 1775, a été véritablement beaucoup plus confidérable; mais fi on excepte une fomme de 44200 livres qui, fuivant l'intention expresse du Testateur, a été employée au nouveau bâtiment, toute cette hérédité ne confiste qu'en contrats à constitution de rente, qui ont procuré une augmentation de revenu, rapportée dans la troifième colonne.

On verra dans la cinquième colonne à quoi fe monte Cinquième colonne, annuellement le produit de la quête qui fe fait dans la Ville au commencement de chaque année, des baffins du Jeudi faint, & des troncs placés dans les différentes Eglifes, enfin de ce qu'on appelle cafuel, composé de quelque argent comptant, ou valeur d'effets laissés par des Malades morts dans la Maison, des aumônes journalières, &c.

La fixième colonne a pour objet ce que l'Hôpital reçoit Sixième colonne.

(2) Ces 20000 livres ont été de suite placées à constitution de rente sur différens Corps & Communautés. pour la nourriture & entretien des Soldats, ainfi que des Mendians malades qui lui font envoyés de la Maifon de force.

Chaque journée de Soldat est payée 16 sous par le Roi. La Province, quand elle avoit la direction des Dépôts des Mendians, payoit leurs journées fur le même pied ; elle avoit reconnu la justice & la nécessité de ce traitement. Les Dépôts supprimés ont été rétablis en 1777; mais les Etats n'en ont plus la direction, & le Roi s'eft chargé de pourvoir à l'entretien des Mendians renfermés. L'Administration a représenté à Sa Majesté que les 16 sous pour chaque journée de Mendiant du Dépôt étoient aujourd'hui plus néceffaires que jamais, par l'exceffive augmentation du prix des denrées. Jusqu'à présent on n'a reçu que des à-comptes fur cet objet; mais on se flatte que le Tableau actuel de l'état de la Maison achevera de convaincre que même, à 16 sous par jour, les Mendians malades, dont le nombre fe trouve prodigieusement augmenté depuis le rétablissement de la Maison de force, ne peuvent être qu'extrêmement à charge à l'Hôtel-Dieu; ce qui doit faire accorder, fans nulle difficulté, les 16 fous que l'on demande.

Septième colonne.

Dans la feptième colonne est énoncé ce que reçoit l'Hôpital pour la nourriture & entretien des Infensés renfermés dans les loges. Il y a vingt-quatre loges dans la Maison (3), fix fondées par la Ville, fix par le Diocese, & douze dont l'Ad-

ministration

⁽³⁾ L'Administration ne peut se diffimuler que ce nombre de loges est malheureusement infuffisant; & que malgré les soins multipliés à l'égard des Insensés, ils ne peuvent être aussi bien qu'on le désireroit par le peu d'étendue du quartier où ils sont enfermés. Les dépenses à faire pour remédier à ces deux inconvéniens, ne fauroient être à la charge de l'Hôtel-Dieu, auquel cette œuvre est en quelque sorte étrangere; & l'Administration ne s'y détermineroit, qu'autant qu'on lui donneroit des secours abondans relatifs à cet objet.

ministration peut disposer. On reçoit 300 livres de pension pour chaque Insensé renfermé dans une des loges de la Ville & du Diocese; c'est en vertu d'un arrangement fait depuis long-temps. A l'égard des Insensés qui sont dans les loges appartenantes à l'Hôtel-Dieu, on reçoit pour eux au moins 400 livres de pension. Il faut remarquer que cet objet est étranger à la première institution de l'Hôtel-Dieu, & c'est la raison pour laquelle nul Insensé n'est reçu dans les loges gratuitement.

La huitième colonne comprenant les lods & cenfives que Huitième colonne, perçoit annuellement la Maison, n'exige aucun éclaircissement particulier (4).

Les totaux des recettes de ces huit colonnes font portés ^{Neuvième colonne,} dans une neuvième colonne, où l'on voit que l'entière recette pendant dix ans a été de 849924 livres 6 fous 2 deniers, & année commune de 84992 livres 8 fous 7 deniers.

On a difposé dans le même ordre la feconde partie du SECONDE PARTI Tableau, contenant la dépense; cette deuxième Table est divisée en quatorze colonnes.

(4) Lorfque ce Mémoire a été compofé, cet article n'avoit befoin d'aucun éclairciffement; mais depuis, le Bureau d'Administration, toujours empressé à fuivre les intentions du Roi énoncées dans son Edit du mois de Janvier 1780, a mis en vente les fiefs & censives. Pour en tirer un meilleur parti, il a fait différens arrondissements de ces fiefs, lesquels ensemble ont été vendus 11090 livres. Le Bureau a déjà délibéré l'emploi de cette somme à l'extinction des capitaux des rentes constituées sur la Maison. Il a la fatisfaction de voir que par le remboursement qui va être fait, il épargnera chaque année une somme de 554 livres 10 sous, tandis qu'il ne perdra annuellement que 153 livres 10 sous 10 deniers, produit commun des fiefs & censives qui ont été vendus à moins d'un & deux cinquièmes pour cent. L'Hôtel-Dieu ne s'est réfervé que les pensions foncières, dont la vente ne pouvoit lui produire le même avantage. Première colonne,

La première colonne met sous les yeux la dépense faite pendant dix années pour achat & mouture du bled. Cet article est beaucoup plus confidérable qu'il n'étoit autrefois : il est notoire que le setier de bled, mesure de Montpellier, qui coûtoit au plus 6 livres il y a vingt ans, vaut communément aujourd'hui 9 à 10 livres; & quand on ne le paye, ce qui est affez rare, que 8 livres ou 8 livres 10 sous, on croit l'avoir à bon marché.

Le nombre des fetiers de bled achetés pour la Maison pendant dix ans, se porte en totalité à $10637 \frac{1}{2}$ qui ont coûté, distraction faite des frais de mouture & autres frais joints dans l'état, 109484 livres 17 sous 9 deniers, ce qui fait année commune mille soixante-quatre setiers payés 10948 livres, chaque setier, l'un portant l'autre, ayant coûté d'achat 10 liv. 5 sous 9 à 10 deniers.

Le fetier de bled, mefure de Montpellier, pese plus ou moins, suivant la qualité du bled ou la différente nature du terrain : on peut en fixer à peu près le poids à quatre-vingtdouze livres poids de table, ou à soixante-dix-huit livres poids de marc, environ le tiers du setier de Paris. Le poids de table usité en Languedoc, est moindre que le poids de marc dans la proportion de cent à cent dix-huit.

On eftime que chaque fetier de bled, l'un portant l'autre, rend de pain cent livres poids de table, ou de quatre-vingtquatre à quatre-vingt-cinq livres poids de marc. Ainfi les mille foixante-quatre fetiers achetés annuellement, auront produit mille foixante – quatre quintaux de pain poids de table, ou neuf cens deux quintaux poids de marc; d'où il fuit qu'ayant égard aux frais de la fabrication du pain, payés en partie par la vente du fon, chaque livre poids de table du pain, provenant du bled acheté, a coûté à la Maifon 2 fous 2 deniers, ce qui fait 2 fous 6 à 7 deniers pour la livre poids de marc.

Ce prix est un peu fort ; mais il est vrai aussi que la Maison n'a pas mangé le pain à ce prix là. Les mille foixante - quatre fetiers cì - deffus ne font pas tout ce qui fe confomme de bled dans l'Hôpital ; il faut y joindre deux cens fetiers perçus gratuitement d'une rente annuelle que fait à la Maifon le Chapitre Cathédral de Montpellier. Ces deux cens fetiers ajoutés aux mille foixantequatre précédens, portent le nombre des fetiers confommés annuellement à douze cens foixante - quatre, & la quantité de pain qui en provient à douze cens foixante-quatre quintaux poids de table. La dépenfe pour l'achat du bled étant de 10948 livres année commune, à quoi il faut ajouter tous les frais de fabrication, on trouvera que la livre de pain poids de table ne revient dans l'Hôpital qu'à 1 fou 10 deniers, & la livre poids de marc à 2 fous 2 deniers.

On auroit le pain à bien meilleur marché, fi le fetier de bled ne fe vendoit, comme il y a vingt ans, que 6 ou 7 livres le fetier, au lieu de 9 à 10 qu'il coûte communément aujourd'hui. La livre de pain ne reviendroit alors qu'à 1 fou 3 deniers. Mais, comme on l'a obfervé, le prix du bled a confidérablement augmenté.

Il y a une véritable économie & un profit réel à fabriquer, comme l'on fait, le pain dans la Maifon. Le fetier de bled étant à 9 livres, la livre de pain fait dans l'Hôpital reviendra tout au plus à 1 fou 11 deniers, en fuppofant même, ce qui n'est point, que tout le bled a été acheté. Mais en achetant le pain chez le Boulanger, il faudroit payer 2 fous 2 deniers $\frac{1}{2}$ la livre du pain moyen ou bis blanc, qui est très-inférieur en qualité à celui que l'on mange dans l'Hôtel-Dieu. On gagne donc 4 ou 5 deniers sur chaque livre du pain que l'on fabrique dans la Maison.

On a cru devoir s'étendre fur cet article, l'un des plus effentiels pour l'Administration.

L'objet de la feconde colonne est une somme affez modique seconde colonne. employée en pain blanc que l'on prend chez le Boulanger; sur quoi il faut observer que, quoique le pain fait dans la Maison soit très-bon & préparé avec le plus grand soin, qu'il

Bij

foit meilleur que le pain moyen ou bis blanc que les Boulangers débitent, cependant il n'eft ni fi blanc, ni fi léger que les petits pains mollets qui fe vendent auffi chez le Boulanger. Ces pains mollets convenant à certains Malades ou Convalescens qui se trouvent dégoûtés, il n'est pas juste de leur refuser cette petite douceur qui, comme on l'a déjà dit, coûte très-peu à la Maison, puisqu'il ne s'agit annuellement que d'une somme de 188 livres 8 sous 10 deniers.

Troisième colonne,

Dans la troifieme colonne est la dépense pour la viande de boucherie. On met chaque jour au pot pour chaque Malade une demi-livre de mouton & un quart de bœuf, & pour chaque perfonne faine demi-livre de mouton & demi-livre de bœuf chaque jour gras. Il y a de plus une fondation de quatre poules par jour pour donner au bouillon plus de force & de confistance ; & quand les poules manquent, on substitue à chaque poule trois livres de bœuf. Il est clair que toute cette dépense pour la viande de boucherie doit varier fuivant le nombre plus ou moins grand des Malades & fuivant le prix de la viande, dont le débit n'est point libre à Montpellier. On la vend en boucherie close. Des Fermiers en font la fourniture à un prix, qui varie chaque année à chaque nouveau bail. En général la viande de boucherie est chère dans cette Ville. Par le bail passé pour un an le 9 Juin dernier, la livre de mouton doit se vendre, pendant les six premiers mois, 6 sous 6 deniers, & pendant les fix derniers mois, 6 fous 10 deniers; la livre de bœuf 5 sous 6 deniers pendant toute l'année. Il n'est pas nécessaire d'avertir que c'est toujours de la livre poids de table qu'il est ici question ; ainfi les trois prix indiqués reviennent à 7 sous 8 deniers, 8 sous 1 denier, & 6 fous 6 deniers la livre poids de marc.

Quatrième colonne.

Le vin, l'eau-de-vie, le fel, le beurre, le favon, les légumes font les objets de dépense de la quatrième colonne. De tous ces articles, le vin, très-abondant à Montpellier, est celui qui, à proportion, coûte le moins. On confomme annuellement dans l'Hôtel-Dieu quarante muids de vin; on en achete vingt-cinq; les quinze autres proviennent d'une rente annuelle que fait le Chapitre. Chaque muid, année commune, revient à 66 livres.

Le muid de vin, mesure de Montpellier, contient cinq cens soixante- seize pots, & déduction faite de la lie, cinq cens quarante pots, ou fix cens soixante-quinze pintes mesure de Paris. Chaque pot aura donc coûté 2 sous 5 deniers $\frac{1}{3}$, & chaque pinte de Paris 1 sou 11 deniers $\frac{1}{2}$ à très-peu près. Ce prix paroîtra modique, sur-tout si l'on fait attention que par les soins de l'Administration, on ne boit que de très-bon vin dans la Maison.

La cinquième colonne comprend la dépense journalière, cinquième colonne. tant ordinaire qu'extraordinaire.

Ce qui compose la dépense journalière ordinaire, ce sont différens objets de dépense de bouche, pour lesquels on ne peut faire de provisions, & qui exigent conséquemment un achat journalier, tels que le veau, l'agneau, la volaille, le poisson, le fromage, les herbages, certains fruits de la faison, &c. nécessaires pour la nourriture des Aumôniers, des Garçons Chirurgiens, des Filles de la Charité & de plusieurs Convalescens. C'est à ces objets que se bornoit dans l'origine ce qu'on appelle la dépense journalière; mais on y a joint dans la suite, & c'est ce qui compose la dépense

(5) L'Hôtel-Dieu n'a qu'un minot de franc-falé, ce qui est bien peu de chose pour une Maison de charité, où l'humanité reçoit tant de foulagemens. journalière extraordnaire, des objets d'un autre genre, & non moins indifpenfables, tels que les frais de la conduite de certains Malades aux Bains de Balaruc, ou fimplement hors de Montpellier jufqu'à une certaine diftance; les journées des femmes du dehors que l'on prend pour aider aux leffives; les dépenfes des enterremens, des fervices pour les Bienfaicteurs de la Maifon; l'achat de la poterie, du coton, des bandages pour les Malades; les ports des lettres, &c.

La Sœur économe rend compte à la fin de chaque femaine de cette double dépenfe. On ne peut fe diffimuler que la dépenfe journalière ordinaire, toujours plus confidérable que l'extraordinaire, ne foit fort augmentée depuis quelques années; mais l'augmentation annuelle du prix des denrées eft connue; c'eft un mal auquel des Administrateurs ne peuvent remédier.

Sixième, feptième & huitième colonnes.

Les fixième, feptième & huitième colonnes énoncent plufieurs fortes de dépenfes : on y voit ce que coûtent annuellement les toiles pour les draps & les chemifes, celles dont on enfevelit les morts, la laine, la ferge, &c.; la provifion de porc falé, les poules, pruneaux, amandes, caffonade, &c.; enfin, les drogues & médicamens, & les Bains de Balaruc, tous objets, dont la néceffité dans un Hôpital de Malades n'a pas befoin d'être prouvée.

Neuvieme colonne.

Dans la neuvième colonne font les appointemens, gages & gratifications.

Il y a quarante-quatre perfonnes qui reçoivent des gages & appointemens de la Maifon.

Le Médecin ordinaire.

L'ancien des quatre Chirurgiens Majors.

Deux Aumôniers ordinaires.

Un Aumônier du dehors.

Deux Secrétaires.

Un Bibliothécaire.

Seize Sœurs de la Charité.

Six Infirmiers.

Un Officier qui prépare tout ce qui est nécessaire pour les pansemens.

Huit Servantes.

Une Visiteuse des Femmes.

Un Fournier, qui fait cuire le pain fabriqué dans la Maison.

Un homme chargé de tirer l'eau d'un puits à roue, qui est dans l'enceinte de l'Hôpital.

Un Portier & un Clerc.

Le Médecin ordinaire reçoit annuellement de la Maifon un honoraire de 200 livres, & en outre 360 livres du Roi, à raifon du foin & traitement des Soldats; il n'eft point logé dans l'Hôpital; il y fait fa vifite réguliérement deux fois par jour, plus fouvent même quand le cas le requiert. Il eft nommé par l'Administration, ainfi que deux autres Médecins, premier & fecond furvivanciers, deftinés à le fuppléer en cas d'abfence ou d'infirmité; ceux-ci n'ont point d'honoraires.

M. Farjon, qui depuis vingt-quatre ans est Médecin de l'Hôtel-Dieu, jouit d'une réputation distinguée due à son habileté & à des succès constans & multipliés dans la pratique de sa profession. MM. Amoreux & Petiot, premier & second survivanciers, partagent sa réputation & son mérite. Tous trois sont Docteurs de l'Université de Montpellier. C'est à cette fameuse Ecole que l'Hôtel-Dieu a dû tous les Praticiens consommés, qui jusqu'ici se sont successivement dévoués au fervice des pauvres Malades. Quand on a dans sa Patrie des secours fi abondans, on n'a garde de recourir à des talens étrangers.

Les Chirurgiens Majors de l'Hôtel-Dieu, au nombre de quatre, font aujourd'hui MM. Serres, Méjan, Vigarous & Courrege. Il font leur fervice fucceflivement, chacun pendant trois mois. La Maifon donne 200 livres d'honoraire par an à l'ancien des quatre. M. Bourquenod les recevoit en cette qualité, quand fon âge l'a obligé de fe démettre de fa place de Chirurgien Major ordinaire, & il continue à les retirer depuis fa démiffion; l'Administration, conformément à l'usage pratiqué en pareil cas, les lui ayant confervées en confidération de fes longs fervices. Il est, comme Chirurgien Major honoraire, à la tête des quatre Chirurgiens Majors ordinaires; il affiste aux confultations importantes qui se font dans la Maison, aux visites générales du premier mercredi de chaque mois, aux disputes des places des Garçons Chirurgiens, lorsqu'elles viennent à vaquer.

Les cinq Chirurgiens, que l'on vient de nommer, font connus par leurs talens & leur dextérité, & les éloges que l'on pourroit leur donner ici n'ajouteroient rien à la réputation qu'ils ont fi justement acquise.

Le Roi donne chaque année pour le traitement Chirurgical des Soldats dans l'Hôpital une fomme de trois cens livres, que les quatre Chirurgiens Majors fe partagent également.

Ils ne font ni logés, ni nourris dans la Maifon; ils font remplacés auprès des Malades dans le cas de maladie ou d'abfence par deux autres Chirurgiens, premier & fecond furvivanciers, qui pour cette fonction de fuppléer font de tour chacun pendant fix mois. MM. Bourquenod fils & Poutingon, déjà très-diftingués l'un & l'autre dans l'exercice de leur profession font actuellement Chirurgiens Majors furvivanciers.

Deux Garçons Chirurgiens internes font logés & nourris dans l'Hôtel-Dieu, fans appointemens. Ils font obligés à la plus grande affiduité, ne pouvant l'un & l'autre être en même-temps abfens de la Maifon. Le premier gagne la Maîtrife par fix ans de fervice dans l'Hôpital.

Deux Garçons Chirurgiens externes sans appointemens, aident aux Garçons internes, & les suppléent même quand

ceux-ci

ceux-ci sont malades. Ce n'est que dans ce dernier cas qu'un externe est logé & nourri dans la Maison.

Il y a d'autres Garçons externes furnuméraires, dont le nombre n'est pas fixe, auxquels on permet de venir dans les Salles, & d'y prendre de temps en temps le tablier.

Les Médecins & Chirurgiens Majors font nommés par le Bureau. Les places de Garçon Chirurgien interne font toujours mifes au concours; les Prétendans, après avoir manifesté leurs talens dans une dispute solemnelle en présence du Bureau, sont jugés par les Médecins & Chirurgiens Majors, qui indiquent le plus digne, lequel est ensuite nommé par l'Administration.

Les Garçons Chirurgiens externes ne peuvent être admis qu'après avoir été examinés & jugés capables par le Médecin ordinaire & le Chirurgien Major de quartier.

Il a toujours regné dans l'Hôtel-Dieu beaucoup d'intelligence entre les Médecins & les Chirurgiens.

Ils font leurs vifites à des heures différentes, excepté le Mercredi de chaque femaine, où le Médecin vifite conjointement avec le Chirurgien Major de quartier les Bleffés & tous ceux qui font atteints de maladies Chirurgicales. Une vifite encore plus générale eft celle qui fe fait tous les premiers Mercredis du mois par tous les Médecins & Chirurgiens de la Maifon réunis à cet effet, & qui eft appellée la vifite du prima menfis.

On a cru devoir donner ces détails fur les Médecins & Chirurgiens, qui d'ailleurs ne coûtent à la Maison, ainfi qu'on l'a déjà dit, que 400 livres par an, outre le logement & la nourriture des Garçons Chirurgiens internes.

Les deux Aumôniers ordinaires étoient autrefois deux Prêtres Séculiers. Depuis 1742 ce font deux Peres Capucins, agréés par le Bureau fur la préfentation du Gardien de Montpellier.

L'Hôpital, pour ces deux Religieux qui s'acquittent de leurs fonctions avec beaucoup de zèle, d'édification & de fuccès, donne 360 livres par an au Couvent de Montpellier, & 80 livres aux deux Religieux eux-mêmes pour certains petits befoins particuliers.

Les deux Aumôniers ordinaires font logés & nourris dans l'Hôtel-Dieu. Un Aumônier du dehors, qui dit la Meffe dans la Salle des Femmes, reçoit annuellement 90 livres.

Le premier Secrétaire, chargé de tenir les Registres de la Maison & de faire certains recouvremens pour le Trésorier, a 432 livres par an & son logement dans la Maison.

Le fecond Secrétaire, chargé principalement du contrôle & écritures concernant les Soldats, a 150 livres de la Maison.

Il y a dans l'Hôtel-Dieu une Bibliothéque publique destinée à l'instruction des Etudians en Médecine. Cet utile établissement est dû à M. Haguenot, bienfaicteur des Pauvres, des Sciences & de l'humanité; en laissant son bien à l'Hôpital, il lui a imposé l'obligation de faire les frais de l'entretien & augmentation de cette Bibliothéque; ces frais sont un objet de 500 livres, charge bien peu confidérable dans une fuccession de plus de 50000 écus. Deux Bibliothécaires, MM. Amoreux pere & fils, Docteurs en Médecine, dont le premier a par an 200 livres, se montrent dignes de l'amitié & de la confiance de M. Haguenot. Il y a un sous-Bibliothécaire auquel on donne 100 livres par an, & qui est actuellement le second Secrétaire de la Maison.

Les Malades font fervis par quinze Filles ou Sœurs de la Charité, & même par feize, lorfqu'à raifon des infirmités d'une des anciennes Sœurs, il y en a, comme actuellement, une furnuméraire.

Les Sœurs ont chacune 72 livres par an pour leur vestiaire. Avant 1777 elles n'avoient que 60 livres.

Rien ne fait peut-être plus d'honneur à la Religion & à l'humanité que l'Inftitut des Sœurs de la Charité. On eft faifi d'admiration & d'attendriffement en voyant le zèle & le courage de ces pieuses Filles, qui se dévouent si généreufement au service des Malades & des Pauvres. Elles font dans l'Hôtel-Dieu depuis 1666. Les premieres qu'on y appella n'étoient qu'au nombre de trois; nombre qui s'est accru successivement avec celui des Malades, à mesure que l'Hôpital s'est agrandi. On vient de dire qu'elles sont aujourd'hui au nombre de feize.

Deux Sœurs font attachées à la lingerie.

Trois à la Cuifine, y compris une Surnuméraire.

Une à la Boulangerie.

Deux à l'Apothicairerie.

Une est chargée du soin des Insensés.

Six Sœurs préfident au fervice des Salles; l'une d'entre elles est destinée à soigner les Femmes; une autre les Blessés.

Enfin la Supérieure, qui fait les fonctions d'économe, a une infpection générale fur toutes les parties du fervice dans la Maifon, & fur différens détails journaliers d'administration. La Sœur Blondel qui, depuis plus de vingt ans, remplit cette place importante, a toutes les vertus de fon état & de fon fexe, beaucoup de capacité & d'intelligence, un mélange heureux & néceffaire de douceur & de fermeté.

Les fix Infirmiers ont chacun 48 livres de gages.

L'Officier a 24 livres.

Les huit Servantes ont huit écus de gages & deux écus de gratification.

La Vifiteuse des Femmes a 75 livres.

Le Fournier 100 livres & fon logement.

Un homme chargé de tirer l'eau d'un puits à roue avoit ci-devant 240 livres par an; il n'en a plus que 50, depuis qu'on a conduit dans l'Hôtel-Dieu une partie des eaux verfantes de la fontaine de St. Clément, ainfi qu'il fera dit ci-après.

Le Portier a 60 livres de gages.

Le Clerc 12 livres. (6)

(6) Dans le nombre des perfonnes, qui reçoivent des gages & appointemens de la Maison, on n'a point compris une personne étrangère, qui est le Médecin de l'Œuvre de la Miséricorde, auquel l'Hôtel-Dieu, par un arran-

Cij

Dixième colonne.

Il s'agit, dans la dixième colonne, des Enfans trouvés, autrefois nourris & entretenus dans l'Hôtel-Dieu, qui, par acte du 16 Juillet 1697, a été déchargé de ce foin par l'Hôpital général, moyennant une penfion annuelle de 2800 livres.

Ouzième colonne,

Dans la onzième colonne est la dépense pour l'Eglise; dépense modique, puisqu'elle ne se porte, année commune, qu'à 193 livres. Le Service Divin dans l'Hôtel-Dieu se fait avec décence, mais en même-temps avec simplicité. On a plus dépensé en 1779 que dans aucune des années précédentes; la nécessité de remplacer ou de réparer des ornemens d'Eglise a produit, par extraordinaire, cet excédent.

Douzième colonne.

La douzième colonne comprend la dépenfe pour le bois, les farmens, le charbon, les cendres fervant à la leffive; tous objets d'une néceffité indifpenfable qui coûtent, année commune, 4866 livres 7 fous 4 deniers. Les Administrateurs feront obferver que depuis quelques années cette dépenfe a confidérablement diminué: en effet, dans les cinq premieres années du Tableau, depuis 1770 jufqu'en 1774, elle s'eft portée en totalité à 27275 livres 12 fous, & dans les cinq années fuivantes, depuis 1775 jufqu'en 1779, elle n'a été que de 21388 livres 1 fou, ce qui fait une diminution de 5887 livres 11 fous dans ces cinq dernieres années, ou de 1177 livres 10 fous 2 deniers une année portant l'autre.

Ce réfultat mérite d'autant plus d'attention, qu'il est notoire que le bois de chauffage devient chaque jour plus rare & plus cher; en sorte qu'il se vend aujourd'hui à Montpellier au moins le double de ce qu'il coûtoit il y a dix ans. Le seul moyen de se soustraire à une augmentation de dépense sur cet article

gement particulier, paye annuellement 100 livres, qui, avec les 400 livres que reçoivent le Médecin & le Chirurgien de la Maison, font les 500 livres données par la Ville, & mentionnées dans les observations sur la première partie du Tableau, première colonne pag. 6. étoit donc de diminuer, s'il étoit poffible, la confommation du bois dans l'Hôtel-Dieu : & c'est à quoi l'Administration est parvenue en établissant dans plusieurs endroits de la Maison, à portée des Salles, des fourneaux qui ne consument que trèspeu de charbon & sur lesquels on place des chaudières. On sera toujours également attentif à porter la même économie dans tous les objets qui en seront sus fus ceptibles.

La treizième colonne demande quelques éclairciffemens ; Treizième colonne, on y voit ce que la Maifon paye chaque année en penfions viageres, fondations, intérêts & tailles.

Ce qui domine dans cet article, ce font les rentes viageres, qui font de deux fortes; les unes provenant de fommes capitales placées fur la Maifon à fonds perdu; les autres établies par des testamens, dans lesquels l'Hôtel-Dieu a été institué héritier.

On doit faire observer qu'en général les capitaux pris à fonds perdus ont été extrêmement avantageux à l'Hôtel-Dieu qui leur doit une grande partie des revenus dont il jouit : on en sera convaincu quand on faura qu'on n'a jamais pris de l'argent à fonds perdu pour l'employer en bâtimens ou pour le diffiper d'une autre maniere : on a reçu d'une main & on a placé de l'autre. Il est cependant arrivé que ces fonds perdus s'étant trop multipliés, la dépense annuelle étoit devenue trop confidérable. Pour obvier à cet inconvénient, le Bureau prit une Délibération le 13 Juin 1767, portant que tous les Prêteurs à rente viagere, dont le placement étoit antérieur à cette époque, continueroient de percevoir le même intérêt qu'auparavant ; mais qu'à l'égard de ceux qui placeroient à l'avenir à fonds perdu fur la Maifon, il ne leur feroit donné, relativement à leur âge qu'un intérêt, moindre d'un & demi pour cent, que celui qu'avoient reglé les Délibérations précédentes : on donnoit, par exemple, avant la Délibération de 1767, dix pour cent à foixante-dix ans, & ce taux est toujours suivi pour les Créanciers antérieurs à cette Délibération; mais les Septuagenaires qui placent

aujourd'hui n'ont que huit & demi pour cent, & on ne donne dix pour cent qu'aux vieillards qui ont paffé leur quatre-vingt cinquième année. Cette diminution du taux de l'intérêt, en écartant la foule des Rentiers, a produit l'effet defiré.

La Maifon en 1770 a payé 37935 livres 16 fous de rentes viageres, dont 36043 livres 16 fous provenant des fonds perdus; elle n'en a payé en 1779 que 27745 livres 13 fous 3 deniers, dont 23888 livres 3 fous 3 deniers à caufe des fonds perdus; ainfi le total des rentes à fonds perdu a diminué dans dix ans de 12155 livres 12 fous 9 deniers. Quand il fe fera abaiffé jufqu'à 10 ou 12 mille livres, on pourra, fuivant les circonftances, révoquer la Délibération de 1767, & augmentant l'intérêt relatif à chaque âge, recevoir de nouveaux fonds perdus avec autant d'avantage que par le paffé. (7)

Outre les placemens fur la Maison à fonds perdu, il en est d'autres à constitution de rente à cinq pour cent, avec la condition, de la part du Propriétaire, de la perte d'un quart du capital à son décès. Il n'y a rien à perdre pour l'Hôpital dans de pareils contrats.

Quatorzième colonne.

La quatorzième colonne est formée par les comptes de différens ouvriers employés chaque année dans la Maison à des réparations nécessaires. On observera qu'en 1779 on a fait la dépense d'une horloge qui manquoit dans une Maison, où tout doit se faire à l'heure & à la minute. On a de plus conduit dans l'Hôtel-Dieu les eaux versantes de la Fontaine de St. Clément depuis la Place de la Canourgue. La Ville, en permettant cette conduite, a témoigné son regret de n'en pouvoir faire les frais; cette dépense a donc été en entier

(7) Il réfulte du compte de 1780, qui n'avoit pas encore été rendu, quand on a composé ce Mémoire, que dans cette année la totalité des rentes à fonds perdu a diminué de 2814 livres 12 sous 9 deniers; & par-là elle se trouve réduite à 21073 livres 10 sous 6 deniers. fur le compte de l'Hôtel-Dieu, qui n'y a point de regret à cause des avantages que cette nouvelle eau lui procure pour la propreté & la falubrité.

23

Dans une quinzième colonne se trouvent les totaux des Quinzième colonne. dépenses des dix années depuis 1770 jusqu'en 1779; l'entière dépense pendant ces dix ans a été de 935960 livres 5 deniers, & année commune de 93596 livres 1 denier.

Il est temps de rendre compte de la troisième & dernière TROISIEME PARTIE DU TABLEAU. partie du Tableau, laquelle est divisée en neuf colonnes.

Dans la première colonne se trouvent répétés les totaux des dépenses des dix années ci-deffus.

On a pris dans la neuvième colonne de la Dépense la somme Seconde colonno. fixe de 2800 livres pour les Enfans trouvés, que l'on a fucceffivement ajoutée aux fommes rapportées dans la treizième colonne de la dépense pour les pensions viageres, fondations, &c., & par ces additions on a formé la seconde colonne de la troisième partie du Tableau.

En retranchant les nombres de cette seconde colonne de Troisième&quatrième ceux de la première, on a obtenu la dépense annuelle réellement néceffitée par le fervice des Malades qui est portée dans une troisième colonne: chaque somme de cette dépense ayant été divisée par 365, il en a réfulté une quatrième colonne où l'on voit ce qui a été dépenfé pour les Malades un jour portant l'autre.

Les cinq autres colonnes de cette troisième Partie du cinquième, fixième, Tableau, offrent l'état des journées de toutes les personnes neuvième colonnes, dans la Maifon pendant toute l'année ; les journées des personnes faines; les journées des Malades chaque jour l'un portant l'autre; enfin la dépense que chaque Malade a occasionnée par jour.

Il y a trente-fept perfonnes faines logées & nourries dans

colonnes.

Première colonne.

la Maison; favoir, deux Aumôniers, deux Garçons Chirurgiens internes, seize Sœurs, fix Infirmiers, l'Officier, huit Servantes, le Portier & le Clerc.

Le nombre des Malades est plus ou moins grand : on peut le fixer pour chaque jour, toutes compensations faites, à cent quatre-vingt-quatre. On reçoit les Malades de tout Pays & de toute Religion : la réputation de l'Hôpital, celle de l'Université de Médecine, & de l'Ecole de Chirurgie de Montpellier, la proximité des Bains de Balaruc en attirent de toutes parts. Tous les maux sont traités dans l'Hôtel-Dieu, à l'exception des maux vénériens, du scorbut, & autres maux trop contagieux.

On vient de dire que le nombre des Malades, chaque jour, l'un portant l'autre, pouvoit être évalué à cent quatrevingt-quatre; en divifant les fommes de la quatrième colonne de cette derniere Partie du Tableau par les nombres des Malades portés dans la huitième colonne, on a la Dépenfe que chaque Malade, l'un portant l'autre, a occafionnée par jour. Cette Dépenfe varie; elle eft plus grande dans certaines années & moindre dans d'autres; mais on la trouve, année commune, par le relevé qui termine le Tableau, de 16 fous 11 den. $\frac{5}{23}$; voilà ce que chaque Malade coûte réellement par jour à l'Hôtel-Dieu.

Les Administrateurs feront quelques observations d'après les réfultats qu'ils viennent de mettre sous les yeux du Public.

On a pu voir que la Recette se portant, année commune, à 84992 livres 9 sous 7 den., la Dépense monte à 93596 liv. I denier. L'Hôpital a donc dépensé chaque année 8603 livres I0 sous 6 deniers au-delà de se revenus.

Cet excédent de dépense afflige des Administrateurs qui, pour remplir un vuide indispensable, se voient forcés de toucher aux capitaux de la Maison.

Ce font les rentes viagères qui ont produit l'excédent dont il s'agit. On a vu que pendant dix ans ces rentes fe font dimi-

nuées

nuées de 12155 livres 12 fous 9 deniers ; elles s'éteindront fucceffivement ; mais comme à mefure qu'elles diminuent la cherté des vivres augmente, ce ne fera guères que dans dix ou douze années que la balance exacte entre la Recette & la Dépenfe pourra s'établir.

Si quelque chofe peut confoler les Administrateurs dans cette position critique, c'est la réputation dont jouit l'Hôtel-Dieu, les témoignages avantageux qu'on rend à cette Maison, les éloges mêmes qu'on lui prodigue. Les Commandans & Intendans de Province, les Inspecteurs & Colonels des Troupes du Roi, les Ministres même de la Guerre qui ont visité l'Hôpital en ont témoigné la plus grande satisfaction, & l'ont souvent cité comme un modele des établissement de ce genre. MM. de Saint Priest qui voient journellement tout ce qui se passe dans l'Hôtel-Dieu, en ont eu constamment la même idée; & combien ne doit-on pas être jaloux d'avoir leur approbation ?

Tout cela ne peut faire méconnoître aux Administrateurs la véritable fituation & les besoins réels de la Maison; ils ne peuvent en conséquence qu'user de la plus exacte économie. S'ils ont construit un nouveau bâtiment, c'est avec des sonds particuliers laissés uniquement pour cet effet par deux Bienfaicteurs fignalés de l'Hôtel-Dieu, M. le Blanc & M. Haguenot, Syndics perpétuels, dont les volontés devoient être respectées.

On ne peut pas contefter l'utilité du nouveau bâtiment qui, en donnant le moyen de placer un plus grand nombre de lits dans les falles, rendra beaucoup plus rare la néceffité où l'on s'eft trouvé quelquefois de mettre deux Malades dans un même lit. C'eft un inconvénient qu'on a toujours cherché à éviter dans l'Hôtel-Dieu, & on y a le plus fouvent réuffi au grand avantage de l'humanité fouffrante.

Cette attention à donner à chaque Malade un lit féparé n'a point échappé à l'Empereur, lorfqu'en paffant à Montpellier

D

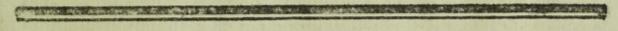
il a vifité l'Hôtel-Dieu; quel fuffrage que celui de ce Prince éclairé, qui, fous l'extérieur d'un Voyageur Philosophe, a montré qu'il favoit voyager en Souverain !

En voilà affez fur la comparaison de la Recette avec la Dépenfe. Les Administrateurs s'arrêteront un moment sur un autre objet, sur le prix de chaque journée de Malade dans l'Hôtel-Dieu. Ce prix, fixé dans le Tableau, est de 16 f. 11 den. 5, l'honoraire du Médecin compris, ce qui s'accorde, à très-peu près, avec le prix des journées de l'Hofpice de Charité nouvellement établi à Paris; prix qui, à caufe du fervice gratuit du Médecin, est aujourd'hui de 15 sous 10 deniers 7254, & s'élèveroit à 17 sous 2 deniers, si le Médecin recevoit un honoraire. En comparant les différens articles de dépense de l'une & de l'autre Maison, on verroit toutes les raisons de cette exacte conformité; mais ce détail feroit minutieux : il y a des articles tels que le vin, plus chers à Paris qu'à Montpellier ; mais il en est de plus chers à Montpellier, tels que le pain, parce que le bled s'y vend d'ordinaire plus chèrement ; il est vrai qu'à caufe des deux cens fetiers de bled donnés annuellement par le Chapitre, l'Hôpital a communément le pain à meilleur marché que l'habitant ; mais c'est une ressource particulière. La viande de boucherie est, à certains égards, plus chère ici qu'à Paris, & à tout prendre, la vie animale, en mettant à part tout ce qui tient au luxe & à la superfluité, coûte à peu près autant à Montpellier que dans la Capitale. C'est ce qui est assez généralement reconnu.

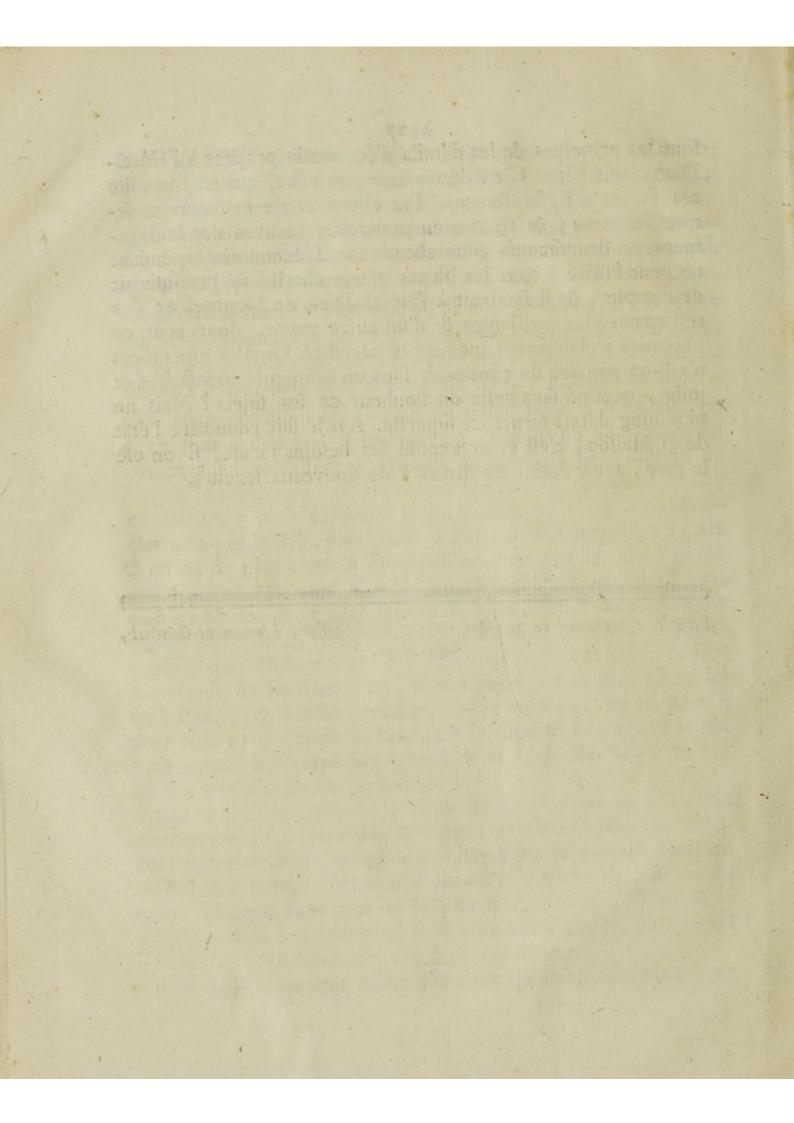
On ne parlera point ici de tous les Réglemens de la Maifon concernant le fervice des Malades; ces Réglemens ne diffèrent point de ceux qu'on a adoptés dans le nouvel Hofpice qu'une bienfaifance éclairée a donné à la Capitale, & de ce qu'on pratique dans tous les Hôpitaux confiés aux Filles de la Charité, dont le talent pour le fervice des Malades, ainfi qu'on l'a déjà dit, eft au-deffus de tous les éloges.

Ce qu'il importoit essentiellement de faire connoître, ce

font les principes & les détails d'économie propres à l'Hôtel-Dieu Saint-Eloy. C'eft l'économie, en effet, qui eft l'ame de ces fortes d'Etabliffemens. Par elle plus de malheureux feront fecourus, & chacun en particulier recevra des foulagemens & des fecours plus abondans. L'économie cependant ne peut fuffire à tous les objets que la charité fe propoferoit de remplir, & il faudroit à l'Hôtel-Dieu de Montpellier des reflources plus puiffantes & d'un autre genre, dont tout ce Mémoire a clairement indiqué la néceffité. Quelles efpérances n'a-t-on pas lieu de concevoir fous un Monarque bienfaifant & jufte, occupé fans ceffe du bonheur de fes fujets? Mais un plus long détail feroit ici fuperflu. Avoir fait connoître l'état de la Maifon, c'eft avoir expofé fes befoins; c'eft, fi on ofe le dire, avoir établi fes droits à de nouveaux fecours.



Permis d'imprimer ce 30 Mai 1781, BARTHEZ, Lieutenant-Général, Juge-Mage.



			P R	E MIE <i>REC</i>	REPA ETTE.	RTIE.			
1	Première Colonne.	Seconde Colonne.	Troiffine Colonar.	Que rime Colonce.	Coopailme Colonor.	Sizième Colonne.	Septième Colonne.	Haitstare Colonne,	TOTAL DE LA RECETT
ANNÉES.	IMPOSITION ANNUELLE de LA VILLE.	PRODUIT DU DEMI-DESIER par livre de Viande & pied fourché.	RENTES DES CAPTIANA ; penions ; loyers des málious & autres revenus.	L E G S & Aumónes,	QUETES, TRONCS, Baffies do Jeodi Saint & Cifiel.	Nousarrune & Extraction des Soldars & des Mendians malades de la Mailon de force-	NOURBITURE & ENTRETIEN des Infenfes.	L O D S & Centives,	contenue aux huit Colonnes précédentes.
1770. 4771. 1771. 1773. 1774. 1775. 1776. 1777. 1778. 1779.	6100, 6100, 6200, 6200, 6200, 6200, 6200, 6200, 6200, 6200,	$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	i i i 2936 14 6 3938 1 4 4344 7 8 5947 3 3 600 15 1 7183 15 1 7123 1 1 7124 1 1	$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$
Année communes	6200.	4043. 3. I.	37601. 15. 5.	6591. 11. 5.	10926 18, 10,	D T I E	\$\$72. 1. 5.	112. 19. 7.	84992. 9. 7.
			SE	COND DÉI	PENSE				
	Première Colonne. Seconite Col	onne. Treijikne Colonne. Querr	ikme Colonne. Conguitme Colonne.	Stations Colonne, Septime Col	.nne. Haisième Colonne. Neuri	ine Colonne. Distine Colonne.	Onzième Colonne, Douzième Colo	nne. Terizième Codonne. Queener	
ANNÉES.	B L E D Al Mounte d'icehii.	de Sel	Enu-de-vie , Bearre , , Légames. journaliere.	TOILE Per Dops, Cheslin, port solars, be, Sogr, Laise, be,	n, Co. Modicaments	Daper , Caper , tablications. Noune LTURE & ensistem des Enfans trouvés.	DÉPENSE pour TEglié. Bots, Charbons, Sarr & Cendres	mens Fondations, Interior	de la Dépendi contenue aux quatorze Coloar précédenter,
1775, 1771, 1773, 1773, 1774, 1775, 1776, 1776, 1778, 1779,	$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	1800. 1800. 10. 1800. 13. 1800. 14. 1800. 14. 1800. 15. 1800. 16. 1800. 10. 1800. 10. 1800. 11. 1800. 10. 1800. 10. 1800. 10. 1800. 10. 1800. 10. 1800. 10. 1800. 10. 1800. 10. 1800. 10. 1800. 10. 1800.	$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$
		<u> </u>	TI	ROISIE	ME PA	RTIE.	and the second second second second second second	1	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
-			REMAK	QUES S	UR LA	DÉPEN	SE.		
ANNÉES.	Première Colonne, D E P E N S E pendant ladice macles.	Seconde Colonne. PENSIONS VIAGERES, Fondations , Intérêts, Tailles & Nourrinate des Enfans trouvés.	Troifième Calanne. D É P E N S E qui a éné réellement nécesfisée par les Malades.	Quatriline Colonne. D É P E N S E par jour Fun portant l'autre.	Conpuème Colonne. JOURNÉES DES GENS deux la Mailon pondane toute l'année.	Sizième Colonne. JOURSÉES DES PERSONNES bien portantes, pendant toute l'année.	Septeme Colonne, JOURNÉES DES MALADES pendane source Pomplo,	Haitifier Colonne, NOMBRE DES MALADES chaque jour Fan portane l'autre,	Neuviline Colonne. Dépaises que chaque Malad Fun portane Fautre , a occasionnée par jour.
1770- 1771- 1773- 1773- 1774- 1775- 1776- 1776- 1778- 1779-	$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	73183. 79587. 93900. 86651. 79435. 75123. 72153. 76643. 80654. 81963.	13505. 13505. 13557. 13557. 13505. 13505. 13505. 13505. 13505. 1350. 13570. 13570.	59678. 66082. 80343. 73147. 65990. 61404. 58367. 62773. 74784. 68098.	164, 181, 220, 181, 168, 168, 169, 172, 205, 187,	E E E 17. 6. and 17. 11. international 16. 2. b 16. 3. and 16. 1. and 16. 1. and 17. 8. and 18. 5. and 19. 2. and

K

